

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse

ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse. Fr. 1 50 4 — 6 50 12 —
Etranger 2 80 7 — 13 — 25 —

On peut s'abonner à chaque bureau de poste. Les abonnements partent du 1^{er} et du 16 de chaque mois.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

AGENCE DE PUBLICITE
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG

PRIX DES ANNONCES

Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse. . . . 20 »
L'Etranger. . . . 25 »
Réclames. . . . 50 »

Nouvelles du jour

Hier lundi, le roi Georges de Grèce, qu'on disait avoir renoncé à faire une visite au Pape, est parti de l'hôtel du consulat grec et est arrivé au Vatican à 3 h. 25 minutes. La visite a duré près d'une heure, ce qui est considérable pour ces grandes visites officielles.

C'est aujourd'hui que commencent, à la Chambre belge, les grands débats relatifs au Congo.

Les journaux anglais ont envoyé leurs reporters à Bruxelles.

Tous les chefs de parti interviendront dans la discussion.

La plupart des députés estiment que, en présence des avertissements comminatoires du gouvernement anglais, la Belgique doit prendre une position nette. Il s'agit d'accepter ou de repudier l'éventualité d'une reprise du Congo par la Belgique.

Mais on peut prévoir que la Chambre confiera à une grande commission parlementaire le soin d'étudier la question du Congo sous toutes ses faces.

On se souvient que, il y a quelques jours, les dépêches ont annoncé la prochaine visite d'une escadre japonaise à San-Francisco. Le télégramme ajoutait que cette nouvelle n'avait provoqué chez les hommes du gouvernement des Etats-Unis que de la satisfaction et que les relations américo-japonaises n'en pouvaient devenir que meilleures.

En lisant ces impressions consolantes, nous avons tout immédiatement pensé que les Américains avaient bon caractère. Les autorités de San-Francisco avaient mis le gouvernement en délicatesse avec le Japon parce qu'elles avaient refusé l'accès de leurs écoles aux enfants japonais les plaçant ainsi sur le même pied que les enfants chinois et nègres qu'un bon Américain doit juger être de race inférieure.

Personne ne peut se méprendre sur les intentions du gouvernement de Tokio; il veut procéder à une démonstration, faire passer et repasser devant les yeux des Américains ces magnifiques cuirassés, vainqueurs à Tsushima, qui sont son orgueil, le symbole de sa force et de l'avènement du Japon au rang des grandes puissances civilisées.

M. Roosevelt a compris tout cela, mais l'homme intrépide, le gaillard au solide gourdin, a jugé que, avant de se fâcher et de narguer le Japon, il fallait réfléchir.

La presse américaine, qui pense vite et livre tout ce qu'elle pense, n'a pas gardé la prudente réserve du président Roosevelt. Elle proteste contre l'infatuation japonaise, qui veut intimider les Etats-Unis. Elle invite le gouvernement de Tokio à renoncer à son projet.

On ne peut prévoir encore si et dans quelles conditions la visite de l'escadre japonaise dans les eaux américaines se fera. Mais il est certain que les relations américo-japonaises s'enveniment toujours plus. Les Japonais veulent être les maîtres du Pacifique, et les Etats-Unis ne sont pas disposés à leur laisser prendre tant d'envergure. Il ne faudrait pas

s'étonner que, dans un avenir assez rapproché, le monde assistât à un gigantesque duel.

L'avocat Mauri, une des personnalités les plus en vue du monde catholique en Italie, ancien directeur du Momento de Turin, vient de poser sa candidature au Parlement dans la circonscription de Codogno. Les élections ont eu lieu dimanche; la lutte a été très vive; tous les partis ont donné leur suprême effort; 82 % des électeurs inscrits ont pris part à la votation. Quatre candidats étaient en présence. L'avocat Mauri arrive le premier de la liste avec 1300 suffrages; ses trois concurrents n'en ont obtenu que 1290. Il manque malheureusement à l'avocat Mauri une dizaine de voix pour atteindre la majorité absolue.

Il y aura ballottage avec le candidat libéral, mais on prévoit que le scrutin sera favorable au candidat catholique. Le candidat socialiste Rigola n'a réuni que 334 voix.

L'élection de l'avocat Mauri sera un événement en Italie; c'est un chef militant qui va entrer au Parlement à la petite troupe des catholiques tout courts grandit peu à peu.

Bien rares sont en Italie, à l'heure présente, les catholiques qui continuent l'abstention politique d'autrefois. L'avocat Meda, dans un discours qu'il a tenu devant l'archevêque de Milan en sa qualité de président de la Direction diocésaine, a dit: « Les catholiques italiens sont heureux de pouvoir faire quelque chose pour le peuple et la religion par le moyen de l'œuvre législative. La réforme sociale ne peut se faire que par la législation; voilà pourquoi ils respectent et défendent les institutions de leur pays, le régime monarchique constitutionnel avec tous ses organes. »

Soutenu par les Anglais, le khédive d'Egypte va tenter un procès au gouvernement turc parce que celui-ci aurait méconnu le droit de propriété du Khédive sur l'île de Thasos.

Cette action pourrait devenir intéressante parce que les plaintes du khédive visent principalement la concession faite par la Porte d'une partie des forêts et des mines de l'île à une Compagnie allemande.

C'est donc en réalité contre l'Allemagne que l'Angleterre lance son khédive.

LE CENTRE ALLEMAND et la politique extérieure de l'empire

Berlin, 24 novembre 1906.

L'interpellation Bassermann sur la politique extérieure, qui inaugura la rentrée du Reichstag, vient de trouver une sanction dans une motion émanant du Centre, et demandant que le gouvernement soumette régulièrement au parlement un choix de documents propres à renseigner les représentants du peuple sur la marche des affaires internationales. Cette motion argue de la fréquente publication de livres blancs, bleus, jaunes à l'étranger, surtout en Angleterre, pour justifier un contrôle plus étendu de la politique gouvernementale par le Reichstag.

Les conservateurs combattent la motion du Centre; ils sont habitués à considérer les affaires étrangères comme un domaine sacro-saint, qu'il faut soustraire intégralement aux regards indiscrets du peuple et de ses représentants. Les feuilles officieuses voient également de mauvais œil l'initiative du Centre. D'aucuns l'interprètent comme un vote de méfiance à l'adresse du chancelier M. de Bülow. Les organes du Centre s'en défendent hautement, et signalent l'avantage que trouverait tout au contraire le gouvernement à rendre compte plus souvent et plus explicitement de ses actes au parlement, qui, en lui donnant des directions à

ces occasions, le déchargerait d'une part de responsabilité.

La Frankfurter Zeitung salue l'initiative du Centre comme un grand progrès et, espère que le Reichstag s'y associera de plein cœur, abandonnant une fois pour toutes la crainte de discuter la politique internationale. Car le chemin qu'indique le Centre est le seul qui puisse éclaircir la situation politique en temps utile, et dissiper les brouillards à l'abri desquels naissent trop souvent de fâcheuses incertitudes et d'alarmantes méfiances.

LA LUTTE ELECTORALE

La législature de 1901 à 1906 a été féconde; elle fut le point de départ d'une nouvelle ère de développement et de prospérité. La démonstration en a été faite dans nos colonies. Nous aurions pu citer par le menu bien d'autres actes de l'administration qui dénotent un travail incessant dans toutes les branches de l'activité nationale. Nous aurions pu parler, en particulier, du réseau de nos routes, qui s'accroît chaque année, des nombreux chemins communaux qui ont été construits récemment avec de larges subsides de l'Etat. Ces voies de communication sont utiles avant tout à l'exploitation agricole. Ceci a été dit déjà: dans un espace de trente ans, le canton de Fribourg a dépensé treize millions pour ses routes. Il est plaisant de voir aujourd'hui le journal La Gruyère pleurant ses larmes sur l'état de l'agriculture, qui serait sacrifiée au profit des établissements d'instruction supérieure.

Mais le peuple fribourgeois, qui est fier de la prospérité de notre petite république, ne se préoccupe pas seulement des choses matérielles. Il est épris d'idéal et il s'est soulevé chaque fois qu'on a voulu porter atteinte au patrimoine de ses croyances. Il veut le triomphe de l'ordre, de la religion, la sauvegarde de la liberté religieuse non seulement pour lui-même, mais aussi pour ceux qui ont d'autres convictions que les siennes.

L'autre jour, la paroisse réformée de Fribourg célébrait l'inauguration de sa nouvelle école. Nombreuses étaient les personnes venues du dehors, de Bâle, de Zurich, de Berne surtout, de tous les cantons importants de la Suisse protestante. On comptait quarante-cinq pasteurs dans l'assistance. Tous ces hôtes étaient accourus sans doute pour montrer la solidarité des membres de l'Eglise réformée, mais en même temps et sans le vouloir peut-être, ils rendaient témoignage à la tolérance des autorités fribourgeoises.

Notre peuple est très attaché aussi à ses libertés politiques. Il se rappelle avec émotion les temps difficiles qu'il a traversés alors que l'on cherchait à le comprimer en recourant à la prison, aux fusils, aux canons, aux impositions. Dieu merci, nos mœurs se sont adoucies sous l'influence bienfaisante du régime conservateur. Il n'y a plus même de bagarres. On lutte au moyen du bulletin. Mais le peuple fribourgeois sait aussi que, pour se conserver les avantages de la paix et de la tolérance, il doit tenir rigueur aux violents qui emploient volontiers aujourd'hui la douceur et tous les moyens de dissimulation pour arriver à se faire mieux écouter.

Tout homme qui réfléchit, qui consulte notre histoire et qui connaît notre tempérament arrivera à la conviction que l'avenir du canton de Fribourg est lié au sort du parti conservateur. Sa prospérité dépend de la force de la majorité conservatrice. Cette vérité vaut même pour la ville de Fribourg. Notre capitale a prospéré dès que l'élément conservateur a pu, grâce au vote proportionnel, se faire une place plus large au conseil communal. Auparavant, le régime radical-libéral se débattait dans son impuissance. Son activité se bornait à

entretenir un foyer d'animosité et de jalousie contre l'Etat. Les chefs radicaux qui s'intitulent avec orgueil les amis de l'instruction populaire étaient les adversaires les plus acharnés de toute réorganisation scolaire. Aussi Fribourg, qui a été si longtemps sous l'influence radico-libérale, n'avait point de maison d'école convenable. On se montrait la maison d'école sombre et vieille avec son matériel archaïque, construite, il y a trois quarts de siècle, d'après les plans dressés par le Père Girard.

Nous pourrions multiplier les exemples. L'état d'impuissance que nous déplorons n'est point pour nous étonner. Il s'explique très bien à la lumière de l'histoire. On ne sort pas impunément un peuple de son orbite traditionnelle.

Pour assurer la liberté religieuse, pour conserver nos libertés politiques, pour continuer nos progrès et accroître encore la prospérité générale, il faut fortifier le régime conservateur au lieu de l'affaiblir. Par ailleurs, on pourrait croire que, si la majorité est trop puissante, elle s'endormira, ne sera plus stimulée par l'aiguillon de la crainte de l'élection. Tel n'a jamais été le cas chez nous. Nos annales contemporaines établissent que plus le régime conservateur a été fort, plus le pays a progressé. Le moyen de nous assurer pour longtemps et pour toujours tous les avantages que nous venons d'indiquer est facile et à la portée de chacun: il est dans la lutte électorale. Que tous les citoyens accomplissent leur devoir, usent de leur influence dans le cercle de leurs amis et connaissances. Leur conscience les oblige à le faire et à contribuer au triomphe de la vérité et de la justice.

LE DEFICIT des finances neuchâtelaises

Le Grand Conseil neuchâtelais continue sa session d'hiver au milieu d'une atmosphère saturée d'inquiétude et de malaise. Le message du gouvernement relictait lui-même une profonde mélancolie et un aveu d'impuissance. Le temps des expédients et des compromis est passé, et les députés doivent enfin regarder en face la triste situation financière créée par leur imprévoyance. Bon gré mal gré, devant les menaces populaires il faut équilibrer le nouveau budget sans un déficit trop lourd.

On pense à l'époque peu lointaine où certains députés stigmatisaient du haut de la tribune, avec un air de souverain mépris, des procédés financiers que d'autres cantons acceptaient parce qu'ils les jugeaient les moins onéreux. Alors ils se constituaient les gardiens de la morale publique et dénonçaient les emprunts à lots comme indignes d'un peuple honnête. Et voilà que maintenant ces mêmes députés préconisent tout bas de faire face à la crise actuelle par un de ces moyens qu'on proclamait une atteinte à la dignité cantonale. A l'encontre du proverbe, la misère serait-elle devenue bonne conseillère?

La responsabilité de la situation financière incombe tout d'abord au Grand Conseil. Parmi les députés c'était à lui qu'emporteraient pour ses électeurs la plus grosse part de la manne officielle. Ne donnaient-ils pas ainsi la preuve de leur importance et de la nécessité de leur présence au Parlement?

Les palais scolaires sortaient de terre comme par enchantement et on eût dit que le degré de l'instruction marchait de pair avec la splendeur des bâtiments. Comme l'Etat payait une part proportionnelle, les communes n'hésitaient pas à s'imposer de lourdes charges pour le plaisir d'une subvention plus forte. Toutes les localités de quelque importance, et elles sont légion dans le canton de Neuchâtel, aspiraient à l'honneur d'une école secondaire, normale, industrielle,

se faisant une concurrence ruineuse, alors qu'une centralisation bien comprise de toutes ces forces éparses eût profité à l'enseignement et réalisé de grandes économies. Le canton de Vaud possédait une école de viticulture; Neuchâtel devait avoir la sienne; mais comme les élèves du pays s'absentent, elle est bientôt devenue une école au rabais, où grâce aux largesses de l'Etat, les jeunes Allemands allaient apprendre le français sous prétexte d'étudier la vigne. Que dire des sociétés, dont le nombre formerait une nomenclature fantastique, des œuvres aux étiquettes les plus bigarrées, qu'une volonté marcher qu'avec l'estampille financière de l'Etat!

Bref, de toutes parts, c'était une course folle à la caisse publique, véritable danse de mouches autour de la jatte au miel; on puisait, on puisait toujours jusqu'à ce que, enfin, le Grand Conseil s'est senti pris de vertige en contemplant le gouffre béant du déficit.

De son côté, le gouvernement a eu sa part de responsabilité en ne modérant pas tous ces appétits. La Direction des Travaux publics surtout a manqué de prudence; elle a voulu faire partout grand et beau. M. Soguel, homme pourtant d'une belle intelligence et d'un désintéressement exemplaire, a particulièrement soulevé des critiques acerbes par sa manie d'un progrès exagéré. La plus grande faute a été commise lors de la construction de la gare de La Chaux-de-Fonds où les imprévus arrivaient à dépasser le devis primitif, vrais danses de millions par dessus la tête des députés qu'on mettait en présence de la carte forcée. Vintrent ensuite des opérations financières ruineuses, mais que réclamait l'honneur du canton, telles que le rachat du Jura neuchâtois, la construction de la Directe Neuchâtel-Berne et enfin l'exploitation de ces deux lignes, qui, chaque année, se traduit par un déficit régulier.

D'après l'impression générale qui se dégage de ces aperçus, il a manqué un homme de gouvernement, d'intelligence et d'autorité assez forte pour résister aux exigences du Grand Conseil et diriger les courants populaires. Ce n'est plus le temps des Numa Droz, des Philippin et des Comtesse.

En présence d'une situation si précaire, tous les partis politiques ont jugé prudent de pousser le cri d'alarme. Il fallait au plus tôt conjurer le péril en créant de nouvelles ressources. Le Grand Conseil se mit à l'œuvre avec une activité fébrile, et proposa successivement quatre impôts nouveaux qui se recommandaient par leur justice et leur modération; mais, tous ont été impitoyablement repoussés à une majorité écrasante. Décidément le peuple s'est montré souverain capricieux, et, en matière financière, on se demande si Carteret n'avait pas raison lorsqu'il appelait le referendum « le sabbat du progrès ».

Le dernier impôt surtout, celui des centimes additionnels, semblait réunir toutes les chances de succès par son caractère provisoire et son respect du petit contribuable. Grâce à des concessions réciproques, radicaux, libéraux, socialistes s'étaient engagés à le soutenir devant leurs électeurs et, malgré tant d'efforts, il a sombré comme les autres. Le Conseil d'Etat attendait avec anxiété le résultat du scrutin; en l'apprenant, ce fut une lassitude et un découragement tels que le mot de démission fut prononcé.

Il ne restait qu'à s'incliner devant la volonté populaire qui venait de s'exprimer brutalement en demandant des économies. Aussi c'est un recul effrayant vers le passé et une œuvre de démolition qu'a accompli actuellement le Grand Conseil.

Du haut en bas de l'échelle budgétaire, rien n'est respecté, pas même les institutions qui sont l'honneur intellectuel du canton, comme l'Académie, ce vénérable refuge de la science neuchâtoise. On discute, on taille, on retranche sans merci malgré

les cris de détresse des intéressés. De toutes parts, surgissent des postulats, qui constituent une humiliation sensible à l'amour-propre cantonal.

Pourtant quelques-uns de ces postulats se justifient pleinement parce qu'ils demandent la suppression de rouages administratifs devenus des superfétations tels que: l'école de viticulture où le directeur s'était installé dans une douce sécurité, en bon père de famille qui comptait bien faire lignée; la maison de correction du Devens, faisant double emploi avec le Pénitencier, et où les trimardeurs, les ivrognes, les vagabonds et autres professionnels du vice allaient faire leur sieste hivernale et trouvaient une douce compensation pour la vie inquiète et tourmentée que leur avait faite la police; les justices de paix d'ordre inférieur où les titulaires se fatiguaient, dans des hâillements prolongés, à attendre de trop rares clients; les préfetures où siègent pourtant de dignes magistrats, dont le tort est de ne pas posséder une baguette magique qui grossisse le rendement des impôts.

Ajoutez la diminution notable des subventions aux écoles primaires ou secondaires, ainsi qu'à toutes les sociétés quémandeuses mentionnées plus haut, voilà certes un travail qui honore le Grand Conseil tout en condamnant un régime trop prodigue.

Malgré la bonne volonté du gouvernement qui se montre résigné en présence de tant de victimes dans les rangs de ses amis, le déficit prévu pour l'année 1907 est encore de 300,000 fr., gouffre suffisant pour engoulir le budget des cultes. C'est à quoi vont travailler socialistes, indépendants, athées et salutistes.

ÉTRANGER EN RUSSIE

Une bombe Hier, à Theodosie (Crimée), une bombe a été jetée dans la rue contre le général Dandoff. Le général n'a pas été atteint. L'auteur de l'attentat a été arrêté.

Un jugement Hier lundi, a été rendu, à Sébastopol, le jugement du procès intenté aux personnes accusées d'avoir participé à la révolte militaire. Le commis pharmacien Kontorowitch a été condamné à mort par strangulation. Deux soldats ont été condamnés à être fusillés et trois autres aux travaux forcés à perpétuité.

Le journaliste Trentzek a été condamné à la perte des droits civiques et à la déportation. Plusieurs autres accusés ont été condamnés aux travaux forcés, à l'incorporation dans les bataillons de discipline ou à la prison.

Pilleurs de chemins de fer A la station d'Ursurk, sur l'embranchement des chemins de fer de la Vistule, une bande révolutionnaire armée a surpris le gendarme de la station et l'a tué d'un coup de feu. Puis les révolutionnaires ont fait sauter un coffre-fort avec la dynamite et en ont emporté le contenu, soit quinze cents roubles. Ils se sont enfuis dans la forêt voisine.

Attentat à Paris Une dame a tiré hier, lundi après midi, quatre coups de revolver sur M. Merlou, ancien ministre des finances, à l'angle de la rue de Hanovre et du boulevard des Italiens. M. Merlou a été légèrement blessé à la jambe par deux balles.

L'incendie de l'« Algésiras » Les trois matelots qui avaient disparu du vaisseau-école Algésiras, incendié à Toulon, ont été retrouvés sains et saufs. Six hommes de l'équipage ont été blessés; huit sauveteurs sont contusionnés. Le navire est complètement perdu.

Un consul attaqué Le consul de France à Mossoul descendait en radeau, le 21 novembre, de Diarbékir à Mossoul, lorsqu'il fut attaqué par une bande de brigands. Bien qu'on ait tiré sur eux une centaine de coups de fusil, le consul et son escorte n'ont pas été atteints.

Une exhortation de Guillaume II

L'empereur d'Allemagne qui se trouve en ce moment à Kiel, a visité samedi matin, les chantiers impériaux pour y prendre connaissance des travaux en cours.

Dans l'allocution qu'il a prononcée devant les recrues de la marine, lors de la prestation de serment, Guillaume II, voulant illustrer d'un exemple la leçon de foi et de piété qu'il n'oublie jamais à cette occasion de donner aux jeunes soldats, a rappelé un incident survenu après la bataille de Saint-Privat.

Un blessé, sur le point de mourir, refusa l'assistance de l'aumônier, disant que, ayant toujours vécu en dehors de toute croyance, il n'éprouvait pas le besoin des suprêmes consolations que la religion offre aux mourants fidèles; mais l'aumônier ne se tint pas pour battu. Fort de la force que donne la foi, il continua d'exhorter le soldat, ranima dans son cœur la croyance éteinte et le reconcilia avec Dieu.

« Telle est, continua l'empereur, la puissance de la foi ! » Et il recommanda aux jeunes marins de rester toujours croyants et pieux, ces vertus étant la meilleure garantie de leur obéissance et de leur fidélité à la discipline.

Ce qui se passe à San-Francisco

Les agents de la sûreté de New-York ont abordé l'autre jour le maire de San-Francisco à son arrivée d'Europe, et l'ont informé que s'il renouait à rester à New-York et se rendait immédiatement en Californie avec eux, il ne serait pas mis en état d'arrestation avant son arrivée chez lui. Le maire est inculpé d'extorsion de fonds.

Il paraît d'ailleurs, raconte le correspondant new-yorkais du Times, qu'il se passe des choses extraordinaires à San-Francisco, dont la municipalité est entièrement composée de membres de l'Union du travail. Ces gens qui étaient de modestes ouvriers il y a quelques années, jettent maintenant l'argent par la fenêtre. A lui seul le maire posséderait trois millions de dollars. La municipalité extorque jusqu'au dernier sou tous ceux qui possèdent quelque chose. Les salaires ont monté de 50 % depuis le tremblement de terre; sous les plus légers prétextes, on fait grève; les ouvriers ont toujours gain de cause. San-Francisco est rempli de brigands qui volent et assassinent. Les hôtels informent leur clientèle qu'il n'est pas prudent de sortir après la tombée de la nuit. Un grand comité va se former pour délivrer la ville de ce régime de gaspillage et d'exploitation.

A propos de l'inventaire de Saint-Gingolph

Un de nos meilleurs officiers suisses, en voyant la troupe française marchant sur l'église de Saint-Gingolph, disait : « Je n'ai pas de chance. Je n'ai vu que deux fois les Français à la frontière: en 1870, pourchassés par les Allemands, et aujourd'hui, dans un train bondé de troupe destinée à se jeter sur une pauvre église vide. »

Echos de partout

LES FOURRURES

Voici la saison des fourrures. Et l'usage de ces chauds vêtements va hâter encore la disparition des phoques. Les fourrures du monde entier n'ont raçu, pendant la saison 1905-1906, que 50,000 peaux de phoque, alors qu'ils en avaient acheté plus de cent mille pendant la saison précédente. En 1890, c'est-à-dire il y a quinze ans, le nombre des peaux de phoque livrées au commerce avait été de 250,000. Mesurez la distance ! En retour, les prix ont augmenté dans

des proportions exorbitantes. Dans cette même année 1890, chaque peau était vendue en moyenne 200 francs. Cette année, les prix ont varié entre 500 francs et 605 fr. Les peaux provenant des parages de la mer de Behring se sont vendues moins cher, tandis que celles de la Colombie britannique ont atteint les prix les plus élevés.

Si l'on calcule qu'il faut quatre peaux de phoque pour tailler une jaquette de femme, on arrive à cette conclusion que 12,000 élégantes seulement pourront renouveler cette année leur vêtement de fourrure, et la moindre jaquette reviendra à deux mille francs, à ne compter que le prix de la matière première. Il est vrai que nous parlons là de fourrures authentiques, mais que d'animaux domestiques égarés remplacent les authentiques renards et phoques !

UN MORT QUI NE VA PAS ASSEZ VITE

Il y a quelques jours, une maison maritime d'Anvers écrivit à une maison de Liverpool, qui a un service entre ce port et Anvers, demandant quel prix elle exigerait pour le transport d'un cercueil et d'un corps. d'Anvers à Liverpool. La maison anglaise envoya son prix et demanda une réponse immédiate, car il fallait prendre avant l'arrivée du bateau de nombreuses dispositions pour le transfert du funéraire. Mais la maison anversoise ne répondit pas. Une seconde lettre urgente fut envoyée, mais à Anvers, la maison faisait toujours la morte ! Enfin on expédia un télégramme de Liverpool et la réponse arriva. Elle faillit pétrifier les malheureux amateurs de Liverpool. Ce télégramme, délicieux et renversant dans son laconisme, disait : « L'homme n'est pas encore mort ! »

MOT DE LA FIN

Voici une anecdote qui donne une idée très haute du pouvoir de l'éloquence. A une réunion où Jaurès avait parlé avec émotion, un camarade s'écriait :

« Nom d'un chien ! quand on vous raconte des choses pareilles, il faudrait être une sacrée vache pour ne pas pleurer comme un veau ! »

Confédération

Le procès Bertoni. — L'anarchiste Bertoni a présenté lui-même sa défense. On sait que le délit qui lui est reproché est la publication d'une apologie de l'attentat commis par Bresci sur le roi d'Italie, le 29 juillet 1900.

Le réquisitoire du ministère public a été fort modéré. M. Obrist sentait bien l'illogisme de ses fonctions. Il s'est défendu de porter atteinte à la liberté de la propagande anarchiste. C'est là une arche sainte pour laquelle les pouvoirs publics de la Confédération sont pleins de respect. Mais autre chose est l'apologie du crime anarchiste. Bertoni, cet homme « bon, qui sait aimer, dont la vie est un modèle », Bertoni « veut du sang ». Ce n'est peut-être chez lui que l'effet d'une « intempérance de langage », mais il y a la loi que Bertoni a « foulée aux pieds ». Il faut donc sévir « avec quelques réserves ». Le ministère public réclame 3 mois d'emprisonnement.

Bertoni avait la partie belle pour se défendre. Il s'est réclamé d'abord de la Révolution française qui est glorifiée pour avoir débarrassé la nation du tyran Louis XVI; Bresci a débarrassé le peuple italien du tyran Humbert, Victor Hugo a célébré la mort des tyrans.

— Ah ! dit Bresci, si j'avais publié ces vers dans mon journal sans y mettre la signature ! Puis il ajoute : Je veux vous prouver maintenant quel apologie du régime mène, en Suisse, aux plus hautes situations. Ecoutez cette poésie qui encense l'assassin des tyrans : elle est d'un ancien procureur général de la Confédération, ancien président du Conseil national. Si la loi de 1906 avait existé ce moment-là, M. Krauner n'aurait pas hésité à déferer l'auteur à la cour pénale fédérale.

Au reste, si un gouvernement a peu le droit de se plaindre des régicides et doit, au contraire, les récompenser, c'est certes le gou-

vernement italien actuel. Ceux qui ont créé l'indépendance et l'unité italiennes, Mazzini, Garibaldi, ont suffisamment prouvé qu'ils étaient des glorificateurs des régicides.

Chez nous, en Suisse, au Tessin, les radicaux n'ont-ils pas eu recours aux moyens violents et à la révolution pour arriver au pouvoir ? Et M. Clémenceau n'a-t-il pas soutenu la théorie du bloc révolutionnaire ?

La révolution de 1890, au Tessin, aboutit au changement de régime. Castioni, l'assassin du conseiller d'Etat Rossi, se réfugia à Londres. Il fut défendu par un avocat célèbre, ancien membre du cabinet Gladstone; son extradition fut refusée. Des collectes ont été organisées à son profit. Lorsque les radicaux ou libéraux suisses s'indignent contre un régicide, pensent-ils peut-être que la vie d'un conseiller d'Etat suisse ait moins de valeur que celle d'un roi ?

Les représentants des chemineaux

— L'Assemblée des chemineaux de Zurich a décidé de présenter au Conseil fédéral M. le rédacteur Brandt comme candidat à la succession de M. Düby dans le conseil d'administration des C. F. F.

CANTONS

GENÈVE

Le serment des conseillers d'Etat. — Les membres du gouvernement de Genève ont prêté hier, dans l'église Saint-Pierre, le serment traditionnel.

La formule du serment est inscrite à la première page d'une Bible sur laquelle les conseillers d'Etat étendent la main en jurant.

En voici la teneur :

Je jure devant Dieu d'être fidèle à la République et canton de Genève; d'observer et de faire observer religieusement la constitution et les lois sans jamais perdre de vue que mes fonctions ne sont qu'une délégation suprême de l'autorité du peuple; de maintenir l'indépendance et l'honneur de la République, de même que la sûreté et la liberté de tous les citoyens :

D'être assidu aux séances du Conseil d'Etat et d'y donner mon avis impartialement et sans aucune acceptation de personnes.

Je jure d'observer tous les devoirs que nous impose notre union à la Confédération suisse et d'en maintenir de mon pouvoir l'honneur, l'indépendance et la prospérité.

Le président, M. Besson, s'est avancé le premier, a posé la main sur l'Ecriture-Sainte et dit : « Je le jure. » M. Fazy, vice-président, de même. M. Charbonnet pose la main au-dessus des Saintes-Ecritures et prononce : « Je le jure. »

MM. Mussard, Maunoir et Rosier observent exactement le même rite; quant à M. Perréard, sans s'approcher des Evangiles, il prononce : « Je promets. »

Des discours ont été prononcés par M. Ritzchel, président du Grand Conseil, et par M. Besson, président du Conseil d'Etat. M. Ritzchel a donné le commentaire suivant des dernières élections :

Le corps électoral a montré qu'il comprend fort bien la solidarité qui existe entre le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Si c'est le gouvernement qui propose les dépenses et demande les crédits, c'est le Grand Conseil qui les vote. Le reproche de prodigalité et de mauvaise administration passant par-dessus la tête du gouvernement vient donc atteindre le Grand Conseil.

Il a fait bonne justice encore de l'accusation portée contre le Conseil d'Etat sortant et contre le parti radical de manquer de patriotisme et de chercher un appui du côté du socialisme international et des sans patrie.

Enfin, il a montré qu'il ne veut pas laisser recommencer une période de luttes religieuses, qu'il entend au contraire mettre fin à cette agitation confessionnelle non par des moyens empiriques, par des expédients passagers, mais d'une façon logique et définitive et qui est la seule vraiment juste, la seule qui mettra toutes les Eglises sur un pied d'égalité complète.

M. Besson a tracé le programme du gouvernement.

Il a annoncé que le Conseil d'Etat s'occupera d'améliorer les conditions de l'apprentissage et d'étendre au cantonal les effets de la loi fédérale sur les fabriques.

Sur la question Faucille-Simplon, rien de précis. Une assurance générale de patriotique sollicitude à l'égard des projets de voies d'accès au Simplon.

Au sujet de l'assistance, M. Besson a annoncé que le canton de Genève fera appel à l'aide de la Confédération, en raison des charges spéciales que lui occasionne sa situation topographique.

A propos du service militaire, le gouvernement genevois se préoccupera des devoirs de l'Etat vis-à-vis des familles que les obligations de service de leur soutien mettent dans la gêne et qu'il en appellera à la Confédération et aux communes.

Quant au projet de séparation de l'Eglise et de l'Etat, le discours du chef du gouvernement contient ce passage :

Le projet que le Conseil d'Etat vous a soumis et qu'il soutiendra devant vous n'est pas un projet antireligieux. Nous n'avons pas la moindre intention de porter atteinte aux convictions religieuses de chacun, ni d'éraser une Eglise au profit d'une autre. Nous ne sommes pas disposés notamment à vous demander la suppression de l'enseignement religieux qui pourrait se donner dans les bâtiments de l'Etat comme cela s'est fait jusqu'à ce jour, pas plus que nous ne sommes disposés à vous demander la suppression de notre Faculté de théologie à l'Université.

ZURICH

L'école civique. — 500 démocrates environ se sont réunis dimanche à Uster, M. Zürcher, conseiller national, y a parlé de la nécessité de constituer au plus tôt, comme complément de l'école primaire et de l'école de perfectionnement, l'école civique. Ce postulat, soutenu par M. Heusser, fera l'objet d'une pétition que le comité cantonal démocratique est chargé de déposer devant le Grand Conseil.

NIDWALD

Finances cantonales. — Le budget du demi-canton de Nidwald pour 1907 boucle par un déficit de 24,948 fr. Si l'on soustrait du chapitre des dépenses le crédit extraordinaire de 37,100 francs voté pour la construction du nouvel hôtel du gouvernement, ce déficit se transforme en un boni de 18,000 fr.

SOLEURE

La séparation. — La session d'automne du Grand Conseil s'est ouverte lundi. Le Grand Conseil a voté, comme indemnité de loyer à l'évêque de Bâle, un crédit de 3,000 fr. A cette occasion, plusieurs orateurs ont demandé la dénonciation de la convention diocésaine et la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

BALE

Elections bourgeoises. — Dans les élections du conseil de bourgeoisie de Bâle-Ville qui ont eu lieu dimanche, sur la base d'un compromis, les radicaux et les libéraux emportent tous les sièges; les premiers en ont 17 et les seconds 22. Le candidat des catholiques est resté en minorité.

La seule concession faite aux minorités est celle d'un siège accordé aux socialistes, en la personne du conseiller d'Etat Wullschlegler.

ARGOVIE

Au Conseil d'Etat. — On annonce que le Dr Fahrlander, conseiller d'Etat depuis 1885, a donné sa démission de membre du gouvernement du canton d'Argovie.

L'Argover Tagblatt dit au sujet de la démission de M. Fahrlander, conseiller d'Etat : Le motif est que M. Fahrlander a les

épaules trop chargées, et comme il est déjà âgé de 71 ans, on conçoit le désir de l'homme d'Etat de prendre un peu de repos.

M. le Dr Fahrlander fut au service du canton pendant 47 ans, d'abord comme greffier du tribunal supérieur, puis comme procureur général et enfin en qualité de conseiller d'Etat depuis 1885.

THURGOVIE

Une transverse. — Lundi s'est réunie une assemblée de représentants des communes intéressées à la ligne projetée Wil-Weinfelden-Constance, qui traverserait le canton du sud au nord. Le rapport a été présenté par M. de Streng, conseiller national. Les frais de construction de la ligne sont évalués à 6,790,000 fr. sur lesquels la compagnie des chemins de fer de l'Allemagne occidentale à Cologne prendrait trois millions d'obligations. Le reste devrait être fourni sous forme de prise d'actions par les communes intéressées. Le canton de Thurgovie ferait un million et demi.

La compagnie de l'Allemagne occidentale assumerait la construction et l'exploitation pendant vingt ans et garantirait aux actions un certain dividende.

APPENZELL

M. Steuble. — Le nouveau représentant d'Appenzell-Intérieur au National, M. Steuble, vice-landammann, appartient au parti conservateur catholique. Il l'a emporté sur le candidat libéral par 1662 voix contre 207.

Chronique valaisane

Sion, le 26 novembre 1906.

La loi concernant la modification de quelques dispositions du Code de procédure civile relativement aux fêtes a été adoptée en 2^{es} débats en séance du 24 novembre. Elle prévoit des fêtes sacrées et des fêtes profanes. Ces dernières comprennent les fêtes ordinaires et les vacances judiciaires. Les fêtes ordinaires sont celles du printemps, dès le dimanche des Rameaux jusqu'au dimanche après Pâques et celles d'automne du 22 septembre au 20 octobre. Les vacances judiciaires s'étendent du 10 juillet au 15 août.

En temps de fêtes sacrées ou profanes et durant les vacances judiciaires, on ne peut vaquer à aucun acte judiciaire, sauf aux opérations de licitation et dans les cas où il y aurait péril dans le retard, ainsi que dans les autres cas spécialement exceptés par la loi. Si un délai de procédure expire pendant les fêtes judiciaires, ce délai sera prolongé de 5 jours dès le premier jour utile. Par contre, les parties peuvent renoncer, avec le consentement du juge, au bénéfice des fêtes profanes, mais non des vacances judiciaires.

L'assemblée primaire de la ville de Sion a ratifié dimanche la convention passée avec M. G. Stachelin et la Société d'électricité de Sion. Cette Société cède à la ville pour le prix de 60,000 fr. toutes ses installations sur le territoire de Sion, à l'exception des conduites souterraines; elle lui cède également toute sa clientèle. Les premiers jours de janvier l'usine de la ville sera en mesure de commencer à fonctionner.

Le Conseil d'Etat a décidé d'informer le Conseil fédéral que l'effectif des officiers valaisans des bataillons 11, 12 et 88 étant au complet, 10 officiers étrangers au canton, incorporés en 1901 dans ces bataillons, peuvent être mis à la disposition des cantons respectifs.

FAITS DIVERS

ETRANGER

Empoisonneurs de porcs. — La garde civile a arrêté à Torre del Mar, près de Malaga (Espagne), trois individus qui se

livraient à une spéculation infâme. S'approchant des fermes, ils jetaient aux porcs des aliments contenant des substances vénéneuses, qui déterminaient une véritable épidémie. Les paysans, ignorant la cause du fléau et alarmés par ses ravages, vendaient à bas prix leurs porcs aux empoisonneurs, qui se présentaient ensuite comme marchands. Ceux-ci vendaient alors la viande des animaux morts dans les villages voisins, dans plusieurs desquels se déclarèrent ainsi de graves épidémies, qu'on crut d'abord être la trichine. Enfin, le criminel trafic fut découvert.

Brouillard sur mer. — Il règne, sur la mer du Nord, un tel brouillard qu'aucun bateau n'ose s'aventurer au large. Dans les ports, le canon tonne sans discontinuer.

Dévorés par les fauves. — Un drame affreux s'est déroulé dans les monts de Quinon, près de Panticosa (Pyrénées). Quatre montagnards des villages de Itoz et Pueyo, connaissant bien cette contrée accidentée, étaient partis il y a quelques jours pour la France dans le but d'y acheter des porcs, et ne reparurent plus. Inquiets, leurs parents et voisins se mirent à leur recherche. Sur la route de Cauterets, un peu avant la frontière et à 1800 mètres d'altitude, ils découvrirent sous une couche de neige le cadavre d'un des malheureux, à demi dévoré par les fauves, ours et loups, dont on relevait les traces alentour. Quant aux trois autres, on ne peut en trouver le moindre reste. On suppose donc qu'ils auront été complètement dévorés par les fauves ou qu'ils seront tombés dans un précipice. Les quatre victimes étaient mariées et pères de famille.

Les voleurs de chemins de fer. — Un voleur masqué a arrêté un train qui marchait vers l'est de la ligne de Chicago à Alton. Le revolver au poing, il a forcé les voyageurs à lui donner leur argent et leurs bijoux. Il avait pu déjà récolter près de deux mille dollars lorsqu'il fut soudain renversé et ligoté par le conducteur du train qui l'a reconçu pour être l'homme qui avait déjà attaqué le même train le 8 novembre.

Mort dans les flammes. — Un incendie a éclaté dans le bureau de construction du bâtiment des machines de l'usine électrique d'Andelsbuch (contrée de Bregenz). Deux hommes ont trouvé la mort dans les flammes.

Un requin de 500 kilogrammes. — Des pêcheurs de Naples ont pris dans leur filet un énorme requin d'un poids de cinq quintaux. Son foin seul ne pesait pas moins de 45 kilos.

SUISSE

Monnaies romaines. — On mande de Saint-Gall :

On a découvert dimanche dans une forêt, près de Balgach, de nombreuses monnaies romaines.

FRIBOURG

Elections au Grand Conseil

DU 2 DÉCEMBRE 1906

Listes conservatrices

District de la Sarine

(27 députés)

MM.

- Menoud, Paul, député, Fribourg.
Villet, Léon, dép., Vuisternens-en-Ogoz.
Cardinaux, Louis, cons. d'Etat, Fribourg.
Michel, Ernest, négociant, Fribourg.
Chavaillaz, Joseph, député, Ecuvillens.
Eby, Stanislas, cons. d'Etat, Fribourg.
Reynold, Alfred, député, Nonan.
Chatagny, Louis, député, Corserey.
Montenach, Georges, député, Fribourg.
Wicht, Philippe, député, Marly.
Biolley, Udaric, syndic, Praroman.
Bongard, Léon, licencié en droit, Ependes.
Théranlaz, Alph., cons. d'Etat, Fribourg.
Chollet, Henri, député, Fribourg.
Gobet, François, anc.-syndic, Noréaz.

LE

Devoir d'un fils

PAR M. ALANIC

M. Audibon s'arrêta, essoufflé par la tirade. Gilbert lui mit amicalement la main sur le bras.

— Et moi, je vois où vous voulez en venir... Vous essayez encore de me catéchiser... Par grâce, ne me tenez plus...

— Si... j'insisterai tant que je finirai par vaincre et vous convaincre ! répliqua vertement le vieillard. Ce qui est rare, ce qui est beau c'est le propriétaire foncier, ayant la sagesse de vivre sur ses terres, d'administrer son bien sans crainte de toucher à la fourche ou à la bêche, et anoblissant le travail aux yeux de ses inférieurs. Mais je voudrais mieux encore pour vous que la béatitude trop facile d'une existence de gentleman-farmer. Et c'est pour cela que je vous désire à la Maison-Rouge. Dirigeant une exploitation horticole, à proximité d'un centre ouvrier important, quelle influence vous pourriez acquérir, que de bien vous sauriez faire ! Restez ! Votre place est marquée ici... Vous vous y rendrez utile et vous y serez heureux, je vous le prédis...

— Heureux ? répéta le jeune homme à demi-voix, non !... Nulle part, je crois, désormais...

Le vieillard examina de son regard pénétrant la figure virile, éclairée par le reflet rouge du feu.

— Vous avez subi, depuis quelque temps, de rudes secousses morales, c'est vrai... Tout s'apaisera, mon enfant... Il faut organiser votre vie... L'homme de votre âge n'est pas fait pour vivre seul; cherchez une compagnie digne de vous comprendre et amenez-la ici...

Gilbert serra les dents et ses yeux devinrent fixes. L'octogenaire reprit, précautionneusement, sans cesser d'épier le visage exposé aux lueurs de la flamme :

— Cette recherche ne sera peut-être ni longue ni difficile. J'ai connu le rêve qui enchanta votre pauvre tante, à votre retour... Faut-il le dire ?

— Inutile ! proféra brièvement le jeune homme.

Mais les rides soudaines, creusées entre ses sourcils, le rictus amer de ses lèvres souples, n'avaient point échappé à l'œil scrutateur qui le guettait.

— Pourquoi ne la réaliserez-vous pas cette espérance de la pauvre Isabelle ? Gilbert se leva, d'une détente subite.

— C'est vous qui me suggérez une pareille idée, monsieur Audibon ? Mais, pour tout le monde, en contractant ce mariage, je chercherais à accorder mes intérêts et ma conscience, par une transaction habile !... Ma renonciation ne serait plus qu'une facétie !...

— Je comprends vos scrupules... Mais le souci de votre fierté ne doit pas vous guider seul... Cette union assurerait le bonheur et la quiétude d'une chère petite créature... Et moi aussi je l'imaginerais facilement près de vous, cette douce Charlotte, si modeste et si courageuse,

charmant votre intimité par les grâces de sa tendresse !

Daunoy, toujours debout, la tête dans l'ombre, poussa du pied un tison disjoint, et respira profondément comme si l'air lui eût manqué. Puis sa voix se fit jour, dans un rire pénible :

— Vous n'oubliez qu'un point, mon cher vieil ami : M^{lle} Nathalin a pu former un autre rêve, incompatible avec celui-là... Laissez ce sujet... Je vous en prie... Aujourd'hui a été suffisamment rude.

M. Audibon, comme galvanisé, se souleva des deux mains à son fauteuil :

— Mais alors... mais alors, si je suis encore préjugé de ces choses-là... Daunoy, vous l'aimez donc, la petite Charlotte ?

Gilbert n'eut pas le temps de répondre. Une bonne entrée, l'air ahuri :

— Au diable les visites si tardives ! s'écria le vieillard... Dites que je vais me coucher, que je prends déjà mon bonnet de nuit...

Mais Marine sortait de l'ombre, un doigt sur la bouche, et s'avancait sur la pointe des pieds, vers les deux hommes interdits :

— Oui, monsieur Audibon, chuchotez-le... Il y a là quelque chose qui veut absolument vous parler ce soir... Monsieur Gilbert, il ne faut pas qu'on vous voie... Ça révolutionnerait tout la personne... Écoutez, écoutez, dans le couloir...

Et dans un susurrement qui n'était plus qu'un souffle, elle prononça, les deux mains en cornet :

du plafond. Daunoy recula. M. Audibon sursauta sur son fauteuil, et rejeta la couverture drapée sur ses jambes :

— Faites-la entrer dans le salon, tout de suite.

Mais, à demi levé, il retomba sur son siège, arrêté par la difficulté du mouvement, ou par une réflexion inopinée.

— Impossible ! gémit-il d'un ton dolent, je suis trop las... Mes vieux genoux me refusent le service. Mon cher ami, soyez assez bon pour disparaître un instant. Suzanne, vite, ouvrez le cabinet aux livres, laissez votre lumière à M. Daunoy; bien, maintenant, introduisez la demoiselle, et dépechez.

En dix secondes, Gilbert, ahuri, fut poussé dans un réduit, grand comme une alcôve, tapissé de livres du sol au plafond. Avant qu'il pût raisonner, protester ou résister, la porte se referma brusquement sur lui. Il entendit le grincement d'une autre porte, puis un trottement léger, un frôlement de jupes, et une voix tremblante, aux notes de cristal fêlées par l'émotion :

— Vous êtes surpris, n'est-ce pas ? De l'autre côté de la cloison, M^{lle} Nathalin s'avancant vers le vieillard et se laissant tomber sur le siège qu'il lui désignait, — celui-là même qu'occupait Gilbert, tout à l'heure, au coin de la cheminée.

— Si je n'étais venue ce soir, quand aurais-je pu vous parler seule à seule ? reprétez-elle haletante. Et je ne voulais pas attendre une heure de plus pour vous dire que... J'ai appris, par hasard, ce que M. Daunoy a fait... en ma faveur... Mais je n'accepterai pas cette libéralité... Dans quelques mois je serai majeure... Et alors, je le prierais de reprendre la somme

qui m'est attribuée, dans le testament de M^{lle} Isabelle.

Elle s'arrêta, à bout de souffle, après avoir jeté en désordre ces paroles qu'elle était si pressée de proférer. M. Audibon se pencha vers elle, paternellement.

— Ma pauvre mignonne, vous voilà hors de vous ! Pourquoi vous troubler ainsi ? Puisque la vérité transpire déjà, je crois inutile de la dissimuler davantage ; elle est tout à l'honneur de M. Daunoy. Il tient à accomplir cette restitution... Vous le contraindrez en y mettant obstacle. Et M^{lle} Isabelle désirait, de son côté, assumer votre avenir, vous rendre la vie plus douce...

— Mais cet argent me sera funeste, tout au contraire ! s'écria la jeune fille, les mains jointes. Vous devez le présumer aisément... Je ne saurais rester maîtresse de cette fortune qui excitera près de moi, tant de convoitises et tant d'agitations... Si vous entendiez déjà les projets extravagants que se discutent !... Et tout ce que je pressens... qui m'avoué pas... et qui m'étrécit !...

— Sa voix prit une intonation tragique : — Vous le savez bien, monsieur Audibon... Mettre de l'argent à la portée d'un joueur, c'est placer de l'eau-de-vie devant un alcoolique !... Hélas ! j'en ai la triste expérience !... Combien de vieillards nous avons passés, grand-mère et moi, guettant à la fenêtre ou sur le palier, cherchant à percevoir le noir, éperçant les pas, essayant de reconnaître son pas !... Oh ! je ne puis y penser sans frémir !... Maintenant, il est presque sage, grâce à la vigilance de cette femme que je me reproche de ne pas affectueux assez, et qui a été bonne pourtant, car elle a eu pitié

de nous... Il a peur des éclats de sa colère vulgaire... et cela le retient... Mais lui redonner de l'argent, ce serait l'exposer aux mauvaises tentations, aux fièvres des nuits de jeu, aux mensonges, aux querelles, aux violences !... Comment pourrais-je le lui refuser, cet argent, puisqu'il m'appartiendrait ?... Par conséquent, gardez-moi cette épreuve, et laissez-moi faire ce que j'ai dit !...

— Pauvre chère petite !... Mais on s'opposera à votre projet. Comment viendrez-vous à bout de cette résistance ?

— J'ai plus de volonté que vous ne pensez... Dieu me donnera la force, au moment voulu, comme il me l'a donnée, ce soir, pour venir ici.

— Cette fortune vous affranchissait... En y renonçant, vous restez sous la sujétion de votre famille. Que deviendrez-vous ?

Elle eut un mouvement d'épaules, las et indifférent.

— Par nécessité, j'ai appris à me contenter de peu... Et je travaillerai...

— Voyons, Charlotte, ne vous exaltez pas ainsi, réfléchissez... Avec cette dot, vous pouvez espérer un changement de destinée... un mariage convenable...

— La jeune fille se replia sur elle-même, avec un frisson.

— Oh ! c'est justement là ce qui m'épouvante le plus... Déjà, oui, déjà, j'ai l'ai entendu parler de cette probabilité... Et cela m'est odieux. Épouser un homme qui me choisir

Margueron, Maurice, député, Collens. Weissenbach, Ant., cons. d'Etat, Frib. Kœch, Joseph, député, Lussy. Schenewey, Et., député, Belfaux. Jaquet, Isidore, député, Groley. Maillardoz, Albert, propriétaire, Fribourg. Barbey, Pierre, député, Onnens. Genoud, Léon, député, Fribourg. Raynaud, Balthazar, député, Farvagny. Roulin, Paul, député, Treyvaux. Weck, Robert, juge cantonal, Fribourg. Lapp, Guillaume, négociant, Fribourg.

District de la Singine
(15 députés)

MM.
Blanchard, Nicolas, syndic, Tavel. Junco, Joseph, notaire, Fribourg. Rappo, Jean, syndic, Bosingen. Diabach, Max, Villars-les-Jonc. Zurkinden, Jean, Guin. Andrey, Amédée, Ameismühle. Weck, Louis, conseiller d'Etat, Fribourg. Spicher, Fran., prés. de trib., Fribourg. Wæber, Ulrich, syndic, Schmitten. Bæriswyl, Jean, Alterswyl. Brugger, Joseph, Planfayon. Junco, Pierre, Schmitten. Boschung, François, Ueberstorf. Ebischer, Pierre, Schenckfels. Lauper, Joseph, Placcin.

District de la Glâne
(12 députés)

MM.
Dutoit, Jos., syndic, Prez-vers-Siviriez. Crausaz, Joseph, médecin, Romont. Chaston, Eugène, Romont. Raboud, Alexandre, Romont. Joye, Léandre, syndic, Torny-le-Grand. Grand, Louis, prés. de trib., Romont. Brayoud, Maurice, Massonnens. Berset, André, syndic, Villargiroud. Deschenaux, Eug., prés. de trib., Fribourg. Jaccoud, Alphonse, Promasens. Conus, François, notaire, Rue. Dumas, Claude, Villariâz.

District de la Broye
(12 députés)

MM.
Torche, Fern., prés. de trib., Estavayer. Chassot, Alfred, avocat, Fribourg. Bächler, Louis, syndic, Vallon. Bullet, Léon, notaire, Estavayer. Francey, Alex., Coussest. Grandgirard, Isidore, syndic, Cugy. Python, Georges, cons. d'Etat, Fribourg. Gottofrey, Vinc., juge cant., Fribourg. Progin, Eugène, syndic, Léchelles. Moret, Eloi, juge, Ménières. Broye, Donat, syndic, Nuvilly. Dessibourg, Honoré, Saint-Aubin.

District de la Veveyse
(7 députés)

MM.
Essiva, Louis, Fiaugères. Genoud, Victor, Châtel. Perrin, Léon, syndic, Semsales. Monnard, Pierre, Attalens. Curat, Alexandre, au Crêt. Philippon, Jos., prés. de trib., Châtel. Genoud, Louis, Fribourg.

L'Assemblée au Cercle de l'Union

Nous avons publié deux entrefilets sur les décisions prises par l'Assemblée du Cercle de l'Union de mercredi. L'un nous avait été adressé par un participant à la réunion. Nous avons reproduit aussi une lettre envoyée au Confédéré par un conservateur-libéral.

Nos lecteurs désirent sans doute être renseignés, sinon sur la délibération du Cercle libéral, du moins sur l'attitude du Comité conservateur dans les pourparlers auxquels il a été fait allusion. Nous nous sommes renseignés à bonne source et nous sommes à même aujourd'hui d'exposer la pensée de nos amis qui ont été mêlés aux négociations.

Certains chefs de l'ancien parti du Bien public avaient constaté que leur groupement diminuait de plus en plus.

Envisageant surtout de la dernière votation pour la nomination du conseil général, ils se sont demandé ce qu'il convenait de faire dans l'intérêt de leurs propres partisans et de convictions conservatrices, auxquelles ils étaient demeurés fidèles. Le contact avec les radicaux leur était pénible pour plusieurs raisons. De plus, ils craignaient que la division de l'année 1870 avait été une énorme faute, qu'ils avaient le devoir de réparer.

Ils ont soumis leurs scrupules et leurs espérances à nos amis. Ces ouvertures, faites au nom du Comité libéral, ont reçu bon accueil. Mais il fallait ne point se presser et donner à chacun le temps de se familiariser avec cette nouvelle orientation. Sur ces entrefaites, et comme gage d'un rapprochement mutuel, est intervenue la nomination de M. l'avocat Egger, comme député au Grand Conseil.

A la veille des élections générales, les négociations ont été reprises par les mêmes hommes. On en était arrivé à la conclusion que le parti conservateur libéral devait être dissous et accueilli purement et simplement dans les rangs conservateurs. C'est cette proposition qui a été rejetée mercredi au Cercle de l'Union.

Nos amis n'avaient pas osé repousser la tentative de pacification, à la suite des grandes fêtes du Katholikentag. Plusieurs anciens publicitaires y avaient participé, y apportant leur dévouement. Les principaux orateurs du Congrès avaient demandé le règne d'une parfaite

concorde entre tous les catholiques. Le parti conservateur se montrait on ne peut plus large. Il accueillait la petite troupe sans exception de personnes, sans restriction aucune. Les divergences en matière économique seules faisaient l'objet de la préoccupation de ceux de nos chefs qui s'approprièrent à prendre la responsabilité de la réconciliation.

La décision du Cercle de l'Union a brusquement rompu ces pourparlers, qui n'avaient du reste qu'un caractère officieux.

A l'Union, on considère cette décision comme un triomphe. Nous nous gardons bien de détonner les modérés. Mais on ne devrait point, pour autant, injurier et tourner en ridicule les hommes de valeur qui avaient préparé en toute honneur une combinaison si avancée à leurs partisans.

L'avenir montrera qu'ils avaient fait œuvre de sage prévoyance.

Chronique électorale de la Glâne

Vendredi soir une très nombreuse assemblée des citoyens de la commune de Massonnens était réunie à l'auberge de la Localté.

M. le préfet et M. le notaire Charles Grand ont exposé la politique suivie par le régime conservateur, ainsi que le programme du gouvernement fribourgeois.

Samedi, environ 120 citoyens des communes de Villarsvirioux et de Villargiroud étaient réunis dans les grandes salles de l'auberge de Villarsvirioux. C'était la presque unanimité des électeurs de cette contrée du Gifloux qui étaient assemblés pour entendre d'abord M. l'avocat Grand, conseiller national, exposer le but et la raison de ces conférences dans la plupart des communes du district. Ce n'est pas parce que nous avons peur de la liste de l'opposition, ce n'est pas parce que nous avons quelque doute sur l'issue de la journée du 2 décembre, pour notre parti. Mais nous voulons dire à nos populations, les preuves en main, ce que nous sommes et ce que nous voulons.

M. Savoy, préfet, a exposé ce que le régime qui gouverne le canton depuis un demi-siècle a fait et fera.

M. le député Berset a parlé ensuite du programme que se sont imposés les candidats de la liste conservatrice du district de la Glâne, spécialement en ce qui concerne les voies de communication de ce district. M. Ayer a dit en excellents termes que les conférences qui sont données dans le pays avaient pour but de prévenir beaucoup de fausses doctrines qu'on cherche à implanter et à dire aux jeunes surtout quelques mots de l'histoire du parti radical fribourgeois.

Dimanche, à Promasens, à Ecublens et à Rue, de nombreux citoyens — environ une centaine dans chacune de ces localités — étaient venus entendre les orateurs déjà cités plus haut, auxquels il faut ajouter M. le président Deschenaux, M. le juge Mauroux et M. le Dr Crausaz. Partout on rencontre un enthousiasme extraordinaire. Nos populations de la Glâne, qui ont été insultées et que l'opposition a trompées ce printemps, veulent montrer, le 2 décembre, ce qu'elles sont, c'est-à-dire les fidèles appuis du gouvernement conservateur.

La Gruyère, dans son dernier numéro, écrit deux gros mensonges que nous tenons à relever pour montrer à nos populations comment nos adversaires ne reculent devant rien lorsqu'on est à la veille des élections.

Parlant de la demande de concession du parti radical du district de la Glâne adressée aux délégués des communes réunies à Romont le 15 courant, La Gruyère ose écrire : « Le président ayant demandé s'il y avait quelqu'un pour l'appuyer, personne n'osa prendre la parole dans ce sens et il fut passé sans autre discussion à l'ordre du jour. »

C'est faux. Et le discours vibrant de M. l'avocat Grand qui s'est prononcé assez franchement et assez longuement sur cette demande?

M. le président Grand a sollicité à trois reprises, après le discours, les citoyens qui voulaient encore prendre la parole pour ou contre la proposition du parti populaire indépendant.

La Gruyère ment encore lorsqu'elle écrit : « Et combien de délégués qui votent carrément la liste indépendante et qui ne sont venus à cette assemblée que sur invitation formelle de la Préfecture. »

Aucune invitation n'a été adressée pour cette assemblée par la Préfecture. Toutes les invitations et convocations ont été lancées et signées par M. le président du comité conservateur du district, M. Grand.

Mais un mensonge de plus ou de moins chez nos radicaux, ce n'est pas ce qui peut les gêner. Le mensonge est du reste le plus glorieux et presque le seul de leurs arguments.

Les radicaux de la ville de Fribourg.

Une assemblée du parti radical de la ville de Fribourg s'est tenue au Cercle du Commerce, dimanche, à 5 h. La réunion a été froide. On sentait dans l'air la répugnance à engager la lutte, à laquelle on ne s'est résigné que pour obéir à M. Bielmann.

Dans la députation de la Sarine. — Parmi les mutations survenues dans les rangs des représentants de la Sarine au Grand Conseil, outre le départ de M. Charles Weck, conseiller d'Etat, que nous avons enregistré hier, nous devons relever la retraite de MM. Emile Bise, receveur, A. Bossy, ancien conseiller d'Etat, et Ch. Egger, avocat. Ces départs seront sensibles pour notre assemblée législative.

La retraite de M. Ch. Egger est la suite de l'épisode du Cercle de l'Union, dont nous parlons plus haut. M. Egger, qui avait été élu à titre de concession faite au parti conservateur-libéral, a notifié sa détermination au comité du parti conservateur par la lettre suivante :

Fribourg, le 22 novembre 1906.
Au Comité conservateur de la ville de Fribourg.
Monsieur le Président,

J'ai le regret de vous faire savoir, pour le cas où il serait question de ma personne dans l'élaboration de la liste pour le renouvellement des députés au Grand Conseil, que je ne puis accepter une nouvelle candidature.

Cette décision est fondée sur un dissentiment qui s'est produit dans notre parti au sujet d'une union dans notre canton de tous les éléments conservateurs, dont j'étais le partisan avec quelques-uns de mes amis. Cette manière de voir n'ayant pas prévalu dans notre réunion, le sentiment de la défiance que je dois à mon parti comme aussi le souci de ma dignité personnelle m'ont fait un devoir de prendre la détermination que je m'empresse de vous communiquer.

Veillez agréer, etc.
Ch. EGGER, avocat.

Nouvelles assemblées dans la Glâne.

Des assemblées seront tenues ce soir mardi, à 7 h., à Siviriez, salle paroissiale, et, à la même heure, à l'auberge de Chavannes-les-Forts; mercredi 28 novembre, à la pinte heure; jeudi 29 novembre, à l'auberge du Châtelard, à la même heure; vendredi 30 novembre, à 7 h., à la maison d'école, à Villarimboud, et samedi 1^{er} décembre, également à 7 h. du soir, à l'auberge de Vauderens; à Vuissens, au Cercle, à 7 h. du soir, le vendredi 30 novembre.

Le Dr Alfred Clément.

Demain auront lieu, à Romont, les obsèques du Dr Alfred Clément, qui la mort vient de frapper à l'âge de 39 ans. Ce jeune médecin s'était acquis en peu de temps une nombreuse clientèle et on pouvait prévoir pour lui un avenir plein des plus belles espérances.

Après une excellente préparation à l'école secondaire de Romont, il acheva ses études à Fribourg et sortit premier au Collège.

Il fréquenta l'Université de Zurich, puis celle de Berne, où le professeur Kocher le choisit comme assistant. C'est auprès de ses malades, dont il était chéri et auxquels il prodiguait les soins les plus expressés et les plus consciencieux, qu'il contracta une maladie inexorable, supportée, des années durant, avec la plus grande résignation chrétienne; il profita de ce temps précieux pour se préparer à la mort, qui fut des plus édifiantes.

Cette vie si courte et si bien remplie est un louable exemple d'activité, d'honnêteté à toute épreuve et de sentiments profondément religieux.

Au nom des amis du docteur Alfred Clément, on nous écrit :

« Déjà, dans le temps très court où il avait pu exercer son art, sa réputation de médecin, habile autant que consciencieux et dévoué, s'était affirmée et répandue. Bientôt la maladie le força à suspendre, puis à interrompre tout à fait l'exercice de cette profession à laquelle il avait donné tout son zèle juvénile, dans laquelle il avait usé, en une période très courte, toutes ses forces physiques. En pleine jeunesse, à trente ans, Dieu lui demandait le sacrifice de ses rêves d'avenir et l'appela à la pratique des vertus des saints : la patience, l'acceptation soumise, joyeuse même, de la douleur. Il n'y eut, dans cette âme chrétienne, ni désespérance ni amertume, et, pendant huit longues années de maladie, le docteur Clément donna à son entourage l'exemple édifiant d'une résignation sans aucune défaillance, inspirée par la pitié la plus touchante et la plus profonde. »

« Une parfaite loyauté de caractère, une droiture de conscience peu commune avaient gagné à M. le docteur Alfred Clément l'estime et la sympathie générales. »

Une bonne prise. — Hier après-midi, vers deux heures, le secrétaire de la Préfecture passait près du pensionnat des Ursulines lorsqu'il croisa trois individus dont les allures lui parurent suspectes. Il rebroussa chemin et les suivit à distance jusque dans le vestibule de l'Hôtel des Postes. Il les vit alors se passer les uns aux autres, en cherchant à la dissimuler, une petite boîte de fer-blanc. Finalement, après s'être entretenus un certain temps avec l'employé du guichet des messageries, ils s'en allèrent. Ayant pris aussitôt des informations, le secrétaire de la Préfecture put se convaincre que ces individus voulaient expédier une montre. Il s'empressa de les

filer et les fit arrêter par le gendarme de service à la rue de Romont.

La montre qu'ils voulaient expédier a été reconnue pour être la propriété d'un ouvrier italien demeurant à la rue des Alpes et qui avait été cambriolé la semaine dernière. A la suite de cette découverte, quatre autres Italiens ont été mis en état d'arrestation. On a trouvé sur eux des couteaux-poignards, revolvers et autres armes.

Ne serait-on pas en présence de la bande qui a cambriolé un magasin, à la rue de Lausanne, dans la nuit de samedi à dimanche? De divers côtés, on nous signale également des tentatives de vol avec effraction.

Un reproche qui porte à faux.

C'est celui que la Gruyère fait au Conseil d'Etat à propos de la dernière nomination d'un notaire dans la Gruyère. Le journal bullois ne peut pas ignorer que la nomination des notaires est réglée par la loi, qui oblige à donner la préférence à un notaire qui est déjà au bénéfice d'un cantonnement. C'est le cas qui s'est présenté pour la nomination en question. On aimerait savoir comment la Gruyère s'y serait prise si elle avait été chargée d'appliquer la loi à la place du gouvernement.

Triple incendie.

Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 1 heure du matin, un incendie éclatait à Dirlaret et réduisait en cendres une maison de campagne. Une heure plus tard, tandis que les pompiers de Chevilles allaient partir pour Dirlaret, le feu éclatait chez M. Schwarz, syndic de Chevilles, et consumait en quelques minutes un immeuble bondé de fourrages. On a pu sauver une bonne partie du mobilier.

De l'enquête faite par la Préfecture de la Singine, il résulte qu'un individu à la mine suspecte a été vu soit à Dirlaret, soit à Chevilles quelques instants avant les sinistres. Immédiatement, M. le préfet de l'Etat avertit le poste central de Fribourg et le gendarme de Dirlaret se mit à battre les alentours.

Sur ces entrefaites, hier soir, vers 7 heures, le feu éclatait à l'Hôtel-pension de la Croix-Blanche, à Marly-le-Grand et embrasait en un clin d'œil le vaste bâtiment et ses dépendances. Le bétail put être sorti à temps, tandis que tout le mobilier fut incendié. La perte est considérable pour le propriétaire, M. J. Bruhart, assuré pour 33,400 fr. seulement.

Un vieillard, M. Chollet, locataire chez M. Bruhart, ne pouvant sortir de la maison par l'escalier qui flambait, sauta par la fenêtre et dans sa chute se fit une fracture du crâne qui met ses jours en danger.

Au plus fort de l'incendie, la police a procédé à l'arrestation de l'individu qui avait été vu à Dirlaret et à Chevilles. Il paraissait être en état d'ivresse et l'on a de sérieux motifs de croire qu'il est l'auteur des trois sinistres. C'est un nommé Alphonse A., de Corminboeuf, ouvrier jardinier et vagabond bien connu dans nos contrées.

SOCIÉTÉS

Société allemande d'histoire du canton de Fribourg. — Réunion, jeudi 29 novembre, après midi à 2 heures, à la brasserie viennoise, à Fribourg.

1^{er} Nom de localités du canton de Fribourg, par M. le prof. Dr de Ettmayer; 2^o Un journaliste de 48, par M. le Dr Hans Watelet; 3^o Affaires.

Invitation cordiale à tous les membres et amis de la société.

Le président : Dr A. BACH.

MEMENTO

Ce soir, mardi, concert Thibaud.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Madrid, 27 novembre.
A la Chambre, M. Moret propose que la moitié de chaque séance soit consacrée à la discussion du budget et l'autre moitié à la loi sur les associations. Cette proposition est repoussée par le président, mais acceptée par la Chambre par 161 voix contre 4. La Chambre passe à l'ordre du jour. Les conservateurs s'étant retirés ils ne prirent pas part à la votation. La séance est levée.

Madrid, 27 novembre.
On prévoit la démission du ministre des travaux publics et la possibilité d'une crise de cabinet.

Madrid, 27 novembre.
Le conseil des ministres a décidé de discuter, dès demain, la loi sur les associations et de conserver le pouvoir jusqu'à ce que le Parlement le mette en minorité.

Le président du conseil informera le roi des incidents qui se sont produits à la Chambre.

Varsovie, 27 novembre.
Lundi à midi, une bande de terroristes a attaqué le conseiller de débits d'alcool du gouvernement, qui était accompagné de deux soldats. Le conseiller et son escorte furent légèrement blessés; les malfaiteurs s'é-

taient emparés du sac d'argent que portait le conseiller, lorsqu'une patrouille, accourue au bruit des coups de feu se mit à la poursuite des voleurs; deux de ceux-ci furent blessés et plusieurs autres arrêtés.

La police a découvert une fabrique de bombes dans une maison de la rue Piorna; les individus qui l'occupaient se sont enfuis.

Théodosia, 27 novembre.

L'auteur de l'attentat contre le gouverneur général déclare être Autrichien et âgé de vingt-deux ans; il dit avoir agi conformément aux ordres du parti socialiste révolutionnaire.

Un charretier qui avait refusé de se joindre aux personnes qui poursuivaient l'agresseur, a été arrêté, ainsi que deux autres suspects. L'Autrichien et le charretier passeront en conseil de guerre.

Toulon, 27 novembre.

Il est présent certain que trois matelots sont demeurés dans le bateau *Algésiras* et ont péri. Il y avait un fourrier, un quartier-maître mécanicien et un ouvrier mécanicien. Ces malheureux étaient couchés dans le fond du bâtiment; surpris par la fumée, ils ne purent s'échapper à temps.

Il faut citer la conduite du sieur Legenti qui, enveloppé d'une couverture, parcourut le navire qui commençait à flamber, pour prévenir les matelots qui étaient restés endormis; c'est lui qui quitta le bord le dernier, en se jetant par-dessus les bordings.

Trèves, 27 novembre.

A une station située entre Thionville et Luxembourg, un train de marchandises, lourdement chargé et composé de 16 wagons, se divisa en deux parties. A une forte pente, la partie postérieure roula sur la partie antérieure, ce qui causa des dégâts matériels considérables. Deux employés ont été blessés.

Des parties de wagons ont été jetées jusqu'à 20 mètres de distance du lieu où s'est produit l'accident.

New-York, 27 novembre.

On signale de Canton que l'agitation a repris contre les missionnaires de Lieng-Chan-Chan; les propriétés et quelques églises ont été saccagées.

Le consul américain a demandé au vice-roi de protéger les missionnaires et leurs biens.

Winnipeg (Assiniboia), 27 nov.

Les grèves des mineurs et l'insuffisance du nombre des wagons de trains, ont rendu le combustible si rare, que les fermiers de l'ouest sont obligés de brûler la paille des granges et jusqu'à la charpente des maisons. Les souffrances résultant de cet état de choses sont considérables.

Buda-Pest, 27 novembre.

La société agricole du comitat de Bekés a décidé à l'unanimité de faire venir de Chine 15,000 coolies, au cas où les missionnaires refuseraient jusqu'au 31 janvier de conclure des contrats de louage de service.

Berlin, 27 novembre.

Les journaux racontent que le dompteur Henriksen est tombé lundi soir, pendant qu'il faisait travailler une tigresse qu'il s'efforçait de faire sauter par-dessus son bras. Voyant le dompteur à terre, la tigresse se jeta sur lui et le blessa aux bras et aux jambes. Henriksen, qui saignait beaucoup, réussit cependant à repousser la tigresse à coups de feu et à faire rentrer tous les animaux dans les cages en les frappant de sa cravache et en tirant des coups de revolver. Il se rendit ensuite à la clinique pour se faire panser, puis il se présenta de nouveau à la ménagerie.

Bienne, 27 novembre.

Le conseil municipal de Bienne a décidé à l'unanimité de proposer à la commune :

La construction d'un bâtiment pour le gymnase, pour 600,000 fr.; la transformation et la rénovation du bâtiment scolaire de la rue Dufour, pour au moins 65,000 fr. et la construction d'un nouveau pont sur la Suze; un contrat d'emprunt de 1 million, au 4 %, pour couvrir les frais.

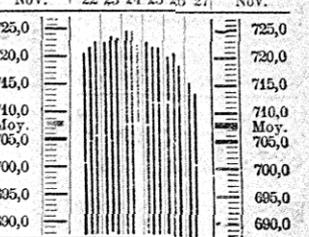
La votation communale sur ces propositions est fixée au 16 décembre.

Calendrier

MERCREDI 28 NOVEMBRE
Saint COLOMBAN, né en Irlande
Il habita à Luxeuil (France), en monastère où 300 moines, divisés en plusieurs chœurs, chantaient jour et nuit les louanges divines, ce qu'on appelle la « laus perennis ». Il devint enfin l'apôtre de l'Helvétie et mourut à Bobio (Italie), le 21 novembre 615.
La Bienheureuse ELISABETH, vierge, surnommée « la Bonne », † 1420.
Saint GRÉGOIRE III, Pape, † 741.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Technicum de Fribourg
Altitude 642 m
Longitude Est Paris 4° 49' 18". Longitude Nord 46° 47' 38"
Du 27 novembre 1906
BAROMÈTRE



Thermomètre C.

Table with 14 columns: Nov., 22, 23, 24, 25, 26, 27, Nov. Values range from 690.0 to 725.0.

Température maximum dans les 24 heures 19

Température minimum dans les 24 heures -3°

Eau tombée dans les 24 heures — mm.

Vent { Direction S.-O.
Force faible
Etat du ciel brouillard

Extrait des observations du Bureau central de Zurich :

Température à 8 h. du matin, le 26 novembre :

Table with 4 columns: Paris 8°, Rome 10°, Pétersbourg 10°, Vienne 8°, Hambourg 8°, Stockholm 3°.

Conditions atmosphériques en Suisse, ce matin, 27 novembre, à 7 heures :

Table with 4 columns: Genève 3°, Lausanne 3°, Neuchâtel 2°, Berne 1°, Bâle 3°, Lucerne 3°, Lugano 7°, Zurich 10°, Coire 10°.

Très beau temps, calme à Montreux, Lugano, Saint-Gall et dans l'Engadine. Ailleurs, brouillard ou couvert.

TEMPS PROBABLE
Zurich, 27 novembre, midi.

La situation se trouble. Vent d'ouest. Ciel nuageux et à la pluie.

D. PLANCHEREL, gérant.

VIN DE VIAL
QUINA
SUC de VIANDÉ
LACTO-PHOSPHATE de CHAUX
Aliment physiologique complet
dont l'emploi est indispensable
AUX
ANÉMIÉS — CONVALESCENTS
FEMMES — ENFANTS
ET VIEILLARDS
VIAL FRÈRES, Pharmaciens à LYON
36, Place Bellecour. Dans toutes les Pharmacies de Suisse.

Peluches et Velours 90 cent.

jusqu'à fr. 50.50 le mètre. — Peluches de Soie pour Manteaux — ainsi que les dernières nouveautés de la "Henneberg".
Soie, en noir, en blanc et couleurs, à partir de 25 cent. jusqu'à fr. 25 le mètre.
Damas-Soie à partir de fr. 1.30 — fr. 25. —
Etoffes en soie écru, par robe 16.80 — 85. —
Foulards-Soie imprimés 95 cent. — 5.80 le mètre.
Voiles de soie, Messalines, Taffetas Camelou, Armure Sirène, Cristalline, Ottomane, Sarah. Franco de port à domicile. Emballages par retour de courrier.

G. Henneberg, Fabricant de Soieries, à Zurich.

Demander gratis le nouveau catalogue, environ 1000 illustrations, d'après photographie, de

Joaillerie, Bijouterie
Horlogerie
garantie
E. Leitch-Mayer
& Co. 22
LUCERNE
14, près la Cathédrale

Maison de vins de Bourgogne et Méconnais, très bien installée, demande

agents
sérieux, à la commission.
Ecrire : A. Gloria, Beaune (Côte d'Or), France. 4481

UNE JEUNE FILLE
désire se placer pour apprendre le français et le service d'hôtel. S'adresser au Bureau central de placement pour les femmes, rue de Morat, 259. H5315F 4479

THERMOMÈTRES
pour tous les usages : thermomètres médicaux et de précision pour la chimie ; thermomètres : psychromètres. 1250
P. FAYRE, opticien-électricien, 65, rue de Lausanne, Fribourg.

Joux!

que tous ceux qui en souffrent prennent des

Caramels
Pectoraux
KAISER

les seuls ayant avantageusement fait leurs preuves, succulents et calmant la toux.
(État de santé sous forme conservée)
5120 certif. not. vidi-més prouvent leur efficacité certaine contre toux, enrhumement, catarrhes et engorgement.
Paquets à 50 et 25 cent.

En vente chez : Bourgnon, pharmacien, Fribourg; Barbezat, pharmacien, Yverdon; Thalman, pharmacien, Staveland; Marly, pharmacien, Ecublens; J. J. Birbaum, Ober-Montenach; Frau Essel, Remy, Wunnswyl; Robert Forster, Heitenried; Peter Käser, Dillingen; Frau Marie Weber, Jentschwil; Stefan Schaefer, Alterswyl; Fr. Stuber, Bennswyl; P. Gremaud, Fellingen; Martin Vonlanthen, Giffers; Niklas Haas, Wenzswyl; Joh. Huber, Rechthalten; Berger, St. Antony; Alph. Papst, négl., Plasels; Niklas Falk, Buntels; P. Sautereb, Rohr-b-Tafers; Christoph Aeby, négl., Moosmatte-b-Bichholz; J. Brühlard, Berg-b-Schmitt; Brühlard-Speth, Tafers; Ignas Schaller, Planfayon; Jacques Mouron, Marly.

TOUX, LARYNGITES
Points de côté, Névralgies,
Maux de ventre

Cette jeune personne a des points de côté; elle va se coucher, emportant un paquet de **Thermogène** qu'elle appliquera sur son mal; demain, il ne restera plus de ses douleurs que le souvenir.
Les affections ci-dessus désignées sont généralement traitées par de vieux remèdes, tels que la teinture d'iode, les thapsias, les emplâtres, les résineux, les cataplasmes, les compresses, les saignées, etc., qui, étant très vicieuses, laissent après leur application des traces souv. et ineffaçables. Le **Thermogène** n'a pas ces conséquences désagréables; il est propre, facile, élégant et ne laisse aucune trace de son passage; c'est donc le seul remède externe qui puisse être recommandé sans crainte aux jeunes filles et aux jeunes femmes soucieuses de conserver l'intégrité de leurs charmes.
La boîte avec notice 1 fr. 50, dans toutes les pharmacies.

Fête de la St-Nicolas

CADEAUX UTILES

Livres d'étrennes, Bibliothèque rose, Bibliothèque bleue, Livres de piété, Paroissiens, Missols, Bréviaires, etc.
Almanachs, Agendas de poche et portecartes.
Calendriers pour bureaux, calendriers à effeuiller, petits calendriers de luxe.
Carnets, Portefeuilles.
Cartes postales, Images pour étrennes.
Papeterie fine et ordinaire.
Encriers, presse-papier, liseuses, crayons-fantaisie, plumes-réservoir avec bec or et ordinaire.
Boîtes couleurs, boîtes mathématiques, plumiers, classeurs, vido-poches, etc., etc.
Chaîne en argent pour sautoir et tour de cou.
Chapelets montés en argent et chapelets ordinaires, médailles et croix en tous genres.
Petites crèches, statues, crucifix, bénitiers en cellululose.

Librairie catholique, 130, Place Saint-Nicolas
et Imprimerie Saint-Paul, Avenue de Pérolles, Fribourg

MISES DE BOIS

La mise annuelle des bois de la commune de Neirivue aura lieu le **lundi 3 décembre**, à l'Hôtel du **Lion d'Or**, à Neirivue, dès les 2 h. Ces bois de commerce et de charpente sont très bien situés, dans la forêt de Sorpeirivue, à proximité du village. Le **forestier communal** sera à la disposition des miseurs le même jour, pour visiter les bois, dès les 9 h. du matin. H5313F 4478
Neirivue, le 19 novembre 1906.

Par ordre : **Le secrétaire communal.**

A'ha! la St-Nicolas

A peine les bénédiction passées, il faut recommencer
Avec des achats pour le ménage;
Enfin, pour faire plaisir au ménage,
En plus, pour faire plaisir aux enfants,
Il faut des bijoux pour les amuser,
Soit en caelles, soit en écuelles,
Tout cela se trouve au magasin

J. ZOSSO-SAUTEREL
N° 139, rue des Epouses
Une idée qui me vient;
Nous avons encore Noël et Nouvel-An
Qu'il faut que j'y pense pourtant;
A la cuisine, il me manque souvent
Plats, assiettes, tasses, etc.
Tout cela se trouve correctement
Au magasin bien assorti H5309F 4473

chez **ZOSSO-SAUTEREL**
rue des Epouses, 139

JOUETS

A l'occasion des prochaines fêtes, nous recommandons notre grand et riche choix de

Jouets en tous genres

Sur demande, grand prix-courant illustré, gratis et franco. 4480
Société suisse d'importation
"MERCURE", 10, Place Bubenber, BERNE
(Succ. de Hamberger et Lips)

La machine à coudre PFAFF

est également excellente pour familles et métiers. Elle est à la fois simple, élégante, solide et d'un fini parfait. 2553-1089

GARANTIE. FACILITÉS DE PAYEMENT.

E. WASSMER, Fribourg

La hausse du lait n'existe pas

pour qui emploie le

DELTA PETER

délicieux chocolat au lait pour la tasse, fabriqué avec le meilleur lait suisse, contenant toute sa crème. Toujours à

10 centimes la portion

Nous émettons des

Obligations 4 % à 2 ans ;
Obligations 3 3/4 % à 6 mois ;
Obligations 3 3/4 % à 5 ans.

Ces titres, garantis par l'Etat de Fribourg, sont délivrés au pair jusqu'à nouvel avis, contre versement à notre Caisse centrale, à Fribourg (Grand'Rue, 26), et auprès de nos agences dans chaque district.

Banque de l'Etat de Fribourg.

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, Rue du Pont-Neuf, 2 PARIS

La PLUS GRANDE MAISON de VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS

pour HOMMES, DAMES et ENFANTS

TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant

Envoi franco des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS sur demande.
Expéditions Franco à partir de 25 Francs.

SEULES SUCCURSALES: LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

Un jeune homme assidu, âgé de 16 ans, catholique, ayant fait de bonnes écoles

CHERCHE PLACE
dans un magasin, bureau ou aussi chez un agriculteur, dans la Suisse romande, où il aurait l'occasion d'apprendre la langue française. — Adresser les offres, si possible en allemand à J. G. Danuser, Isola, Mestrils (Grisons). H3034Ch 4469

Place vacante

On cherche un jeune homme de 17-18 ans, sachant traire, pour aider dans un petit train de campagne. Vie de famille. Leçons à domicile. Gage selon capacité. Entrée de suite.
Offres à Joseph Schumacher, agriculteur, Emmen, près Lucerne. 4470

JEUNES FILLES
peuvent entrer de suite comme apprenties piqueuses
Rémunération immédiate. 4474
Fabrique de chaussures S A FRIEBURG.

A VENDRE
dans la rue de Romont, à Fribourg, deux
grandes maisons
admirablement situées pour le commerce, comprenant chacune vastes magasins et logements locatifs.
S'adresser au bureau de M. Gottrau, rue de la Préfecture, 210, à Fribourg. 4107

Cours pour les jeunes hommes cath. pour apprendre en peu de temps la

langue allemande
S'adr. à Haasenstein et Vogler, Lucerne, sous P565Lz.

A LOUER
1, ou éventuellement 2 beaux magasins, vis-à-vis de la gare. S'adresser à Charles Mayer & Co, fabrique de fourneaux-potagers. H4774F 4030

Dimanche 2 décembre
Grande distribution
de fruits du Midi
AUX BAINS DE MATRAN
Grande salle chauffée
Invitation générale et cordiale
M. J. Mollard, hôtelier.

ALIMENT POUR VEAUX
Cet aliment composé de lait sucré, de sucre, de farine, de son, de foin, de paille, de luzerne, etc., est le meilleur pour les veaux. Il leur donne une croissance rapide et les rend résistants à toutes les maladies.
Prix 30 cent. le litre. ET 50 MILIG.
PAR 5 LITRES. CAS L. MILIG.

Fribourg : Ves J. Betschen, Drog. G. Lapp, Schweg, négl.
St-Aubin: (Fr.) Max Mauron, négl.
A. Corninbauf, négl.
Corminbauf: J. Oberon, négl.
Payerne : C. Barbazat, drog.
Misy : Progin Em, négl.

ON DEMANDE
à acheter, dans le district de la Broye, un bon

domaine
de 80 à 100 poses avec maison de maître indépendante. Paiement comptant.
Adresser offres avec prix et conditions, s. chiffres H5304F, à Haasenstein et Vogler, Fribourg. 4476

A vendre, dans une ville du canton, un bon

café-restaurant
Adresser les offres par écrit, sous H5311F, à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Fribourg. 4475-1907

Pommes du Valais
extra pour la conserve, à 35 cent. le kg. H2727L 4483
Alfred Dondains, Charrat (Valais).

BONBONS-IZ-TIES
Société fabricant, SOCIÉTÉ ANONYME de devant ROOSCHWEYER & CO. BERNE
Le vendent chez :
MM. Emile Roullier, boul., Vauderens.
Gabriel Vienne, Attalens.
Fr. Brillard, Attalens.
Fr. Currat, Flaugères.
Bulliard, confis., Fribourg.
Etienne Gross, Le Mouret.
Xavier Durlaux, Rue.
F. Zahnd, Rosé.
Henri Sautter, Courtion.
Jules Boehnd.
Mme Forney Butty, Romont.

Leçons écrites de compt. américaine. Succès garanti. Prosp. gratis. H. Frisch, expert comptable, Zurich F, 38, 304

D' Ed. BUMAN

reprind ses consultations le 1^{er} décembre à son nouveau domicile

RUE DE ROMONT, N° 30
dis-à-dis du Temple

Nous sommes acheteurs de toutes essences de bois
S'adresser à Edouard Grand, à Fribourg. H4071G 4414-1873

BUREAU CANTONAL
de placement gratuit pour les femmes
Rue de Morat, 259

Demandant emplois :
1 lessiveuse; 2 cuisinières désirant faire des remplacements; 1 femme de chambre désirant un travail de quelques heures par jour; 1 femme de ménage désirant faire des remplacements; 1 garde-malade expérimentée; 2 personnes désirant faire de la lingerie ou des raccommodages à domicile; 1 personne expérimentée désire place de vendeuse ou caissière; 2 demoiselles de magasin.

On demande :
Pour magasin de tissus une personne expérimentée; 2 lessiveuses; 1 apprentie tailleur; 1 demoiselle de magasin pour 1 mois; 1 personne pour faire les chambres 2 heures par jour; 1 remplaçante-cuisinière.

Le bureau, rue de Morat, 259, est ouvert de 8 1/2 h. à 12 1/2 h. et de 2 1/2 h. à 5 1/2 h.

FABRIQUE D'HORLOGERIE INNOVATION
5 ANS DE GARANTIE
8 JOURS À L'ESSAI
10 MOIS DE CRÉDIT 15 cts. PAR JOUR

40 FR. COMPTANT 45 FR. TERME

VENTE DIRECTE DU FABRICANT AUX PARTICULIERS

Une minute perdue n'est jamais rattrapée et beaucoup ont passé à côté du bonheur pour ce peu de temps mal employé. Il est donc absolument nécessaire aujourd'hui d'avoir l'heure exacte; mais une bonne montre coûte cher; si vous n'adressant directement à nous, nous vous offrirons les avantages d'avoir une belle et bonne montre, à un prix très bas et garanti 5 ans.
Envoyez 2 francs, vos nom et adresse, indiquant votre profession et qualité et, par retour, sans frais, vous recevrez la montre dont reproduction ci-contre, soit une Lépine, double courvette argent (0.800), Remonteur, 15 rubis, échappement asser, double plateau et leviers en rubis, réglage de précision, superbe décoration, enfin le dernier mot du perfectionnement. Après 8 jours, si vous êtes satisfait, veuillez nous adresser remboursement mensuel de 4 fr., en date du 1^{er} de chaque mois suivant ou, si vous préférez, au comptant, en un seul mandat de 36 fr. (Rembourse de 5 francs au comptant). Si vous n'êtes pas satisfait, retournez la montre et votre dépôt vous sera renvoyé par retour. — Pensez aux avantages du système Innovation !!!
Demandez nos catalogues gratis et franco.
A. MATTHEY-JACQUET, Fabrique Innovation, CHAUX-DE-FONDS, (canton de Neuchâtel & Va.)
Grand choix de chaînes de montres, bracelets.
Indiquer le nom du journal. Agents honoraires et sérieux demandés

Combustibles

Houilles et cokes
Anthracites, briquettes
Charbon de bois

E. PILLOUD & Co, Fribourg
Avenue de la Gare, 10
Bois de hauffage
Sapin et hêtre
Coupé ou non coupé, fagots

Clinique privée de Bethléem

Quartier Beauregard
FRIBOURG

Maladies des femmes

(gynécologie) et accouchements

Direction :
D^{rs} WECK & CHASSOT

Crédit Gruyérien à Bulle

L'établissement reçoit actuellement des dépôts d'espèces aux conditions suivantes :

en compte courant au 3 1/2 et 3 3/4 % ;
en compte d'épargne au 4 et 4 1/4 % ;
à terme de 1, 3 ou 5 ans, au 4 et 4 1/4 % .

Les anciens dépôts en compte courant et en compte d'épargne bénéficient de ces conditions dès le 1^{er} janvier dernier.

Tous coupons de dividende ou d'intérêts de valeurs suisses sont reçus en paiement ou encaissés sans frais ni retenue quel conque. H3255F 2714-1179